

SI CINÉMA

FESTIVAL INTERNATIONAL
DES CINÉMAS EN ÉCOLES D'ART

Règlement à lire attentivement avant de remplir la fiche d'inscription

SI CINÉMA – Festival international des cinémas en écoles d'art est organisé par l'école supérieure d'art & médias de Caen/Cherbourg, en partenariat avec le Café des images (Hérouville Saint-Clair) et le Centre Georges Pompidou (Paris).

Conditions d'inscription à la sélection de la compétition

- Tous les types de films peuvent concourir, ce qui inclut les films de fiction, les documentaires de création, les films expérimentaux, les films d'animation, etc. dont la durée n'excède pas 60 minutes (incluses) ;
- Aucune thématique n'est imposée, ni aucun genre. Les films peuvent être à l'initiative d'un·e réalisateur·rice en auto-production, d'une association, d'une école, etc. ;
- Un seul film par candidat·e pourra être soumis ;
- Les films devront être réalisés entre 2018 et 2021 ;
- Les films doivent être réalisés par un ou plusieurs étudiant·e·s actuellement en études dans une école supérieure d'art et de design publique, française ou étrangère, ou diplômé·e·s de ladite école depuis deux ans maximum.

Supports de tournage

Tous les supports (35 mm, super 16 mm, 16 mm, super 8 mm, Mini DV, DV Cam, DVC Pro, Beta SP, Beta Num, HD Cam, smartphone, etc.) sont acceptés.

Langues et sous-titres

Les films non francophones doivent être impérativement fournis avec des sous-titres français.

Engagement

Dès lors qu'il a été sélectionné en compétition, un film ne pourra être retiré par le·a réalisateur·rice.

Droits

Le·a réalisateur·rice déclare être en possession des droits musicaux, filmiques, images et textes des œuvres incluses dans le film. Dans le cas contraire la responsabilité du festival ne saurait être engagée.

Inscriptions

- Les inscriptions s'effectuent exclusivement sur le site internet www.sicinema.fr. La clôture des inscriptions est fixée au 8 octobre 2021. Aucun délai ne sera accordé ;
- Les films inscrits dans d'autres festivals peuvent également concourir à SI CINÉMA (l'exclusivité n'est pas exigée) ;
- Les films inscrits pour une précédente édition de SI CINÉMA ne peuvent être de nouveau proposés à la sélection.

Version de travail

Le comité de sélection accepte de visionner une version de travail à une double condition impérative :

- la mention «version de travail» doit être indiquée à la suite du titre du film lors de son inscription sur le formulaire. Exemple : titre du film (version de travail) ;
- le·a réalisateur·rice s'engage à envoyer à SI CINÉMA (contact@sicinema.fr) la version définitive avant le 28 novembre 2021.

Sélection

- Tous les films soumis à SI CINÉMA seront visionnés par le comité de sélection du festival, composé d'étudiant.e.s de l'ésam Caen/Cherbourg, encadré.e.s par leur enseignante Isabelle Prim ;
- Le comité de sélection communiquera ses décisions par email courant novembre 2021 (la date exacte sera indiquée sur le site internet www.sicinema.fr) ;
- Une trentaine de films seront retenus en compétition et projetés les 20 et 21 janvier 2022 au Café des images, à Hérouville Saint-Clair ;
- Une partie des films en compétition sera également diffusée début février 2022 au Centre Pompidou, à Paris, dans le cadre du festival Hors-Pistes et selon des modalités qui seront précisées sur le site www.sicinema.fr.

Prix

À l'issue des différentes projections, plusieurs prix seront décernés :

- le grand prix du jury, doté de 700€ ;
- le prix du Centre Georges Pompidou, qui consiste en un accès aux moyens de prises de vue et de montage de notre partenaire ;
- le prix des étudiants en art, doté de 300€, remis parmi les 30 films en compétition par les étudiants de l'ésam Caen/Cherbourg.

Fourniture du film

Les films sélectionnés devront être envoyés soit par la poste, sur une clé USB, à l'adresse suivante : école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg (service communication), 17 Cours Caffarelli, 14000 Caen ; soit par internet, lien de téléchargement à envoyer à contact@sicinema.fr.

Format de projection

Le festival s'engage à convertir les films sélectionnés au format de projection DCP. Pour cela, les films doivent impérativement être envoyés en AppleProRes 422HQ avant à la date qui sera précisée par mail aux candidat.e.s (fin novembre - début décembre 2021).

Matériel promotionnel

Les réalisateur.rice.s des films sélectionnés en compétition à SI CINÉMA s'engagent à faire apparaître sur tout support promotionnel (affiches, bandes-annonces, etc.) le logo du festival (qui sera fourni par mail après le festival).

Invitations

Les réalisateur.rice.s des films sélectionnés en compétition sont invités par le festival selon les conditions suivantes :

- hébergement : deux nuits à Caen ainsi qu'un repas par jour sur place seront pris en charge par le festival.

Le voyage aller/retour entre le lieu de résidence du/de la candidat.e et Caen n'est pas pris en charge par le festival.

Diffusion / communication

- Des extraits des films sélectionnés pourront être utilisés par les différents supports de communication du festival (sous forme de courtes séquences, de vidéogrammes, etc.) ;
- Les films sélectionnés seront archivés par l'ésam Caen/Cherbourg et pourront être utilisés par l'école à des fins pédagogiques ;
- Des images et séquences des films sélectionnés pourront être utilisées par le festival pour annoncer sa prochaine édition.

La participation au festival SI CINÉMA implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement. Pour tout renseignement concernant les inscriptions, merci de nous contacter par mail à cette adresse : contact@sicinema.fr